

TABLE DES MATIÈRES

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2002 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES A-1 à A-105

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

- Tableau # 100 - Taux d'impôt Particuliers (Résidents du Québec) - 2002
- Tableau # 101 - Paliers d'imposition fédéral et provincial
(Résidents du Québec) -2002
- Tableau # 102 - Taux d'imposition maximums combinés (fédéral et provincial)
pour les particuliers des diverses provinces - 2002
- Tableau # 103 - Montants personnels au fédéral pour l'année 2002
- Tableau # 104 - Crédits personnels au provincial pour l'année 2002
- Tableau # 105 - Régime général vs Régime simplifié en 2002
- Tableau # 106- Cotisation de 1% au Fonds des services de santé pour 2002
- Tableau # 107 - Incidences fiscales potentielles rattachées à une hausse
du revenu fiscal pour un particulier – 2002
- Tableau # 108 - Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un
dividende reçu par un particulier

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

- Tableau # 200 - Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2002 et 2003
- Tableau # 201 - Prestation fiscale pour enfants du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003
- Tableau # 202 - Allocation unifiée au Québec pour les familles
du 1^{er} août 2002 au 31 juillet 2003
- Tableau # 203 - Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2002 à juin 2003
- Tableau # 204 - Crédit de TVQ (provincial) –2002
- Tableau # 205 - Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2002)

- Tableau # 206 - Taux du crédit remboursable pour les frais de garde (provincial) - 2002
Tableau # 207 - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2002
Tableau # 208 - Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

- Tableau # 300 - Cotisations et prestations de la RRQ – 2002 et 2003
Tableau # 301 - Prestations de la sécurité de la vieillesse (PSV) – 2002
Tableau # 302 - Supplément de revenu garanti - 2002
Tableau # 303 - Plafonds de contributions à un REÉR
Tableau # 304 - Taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR effectués en 2002
Tableau # 305 - Retraits minimums d'un FERR
Tableau # 306 - Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons pour l'année - 2002
Tableau # 307 - Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 2002 à 2005
Tableau # 308 - Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2002 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec
Tableau # 309 - Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2002
Tableau # 310 - Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, options d'achat d'actions, etc.

- Tableau # 400 - Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 1996 à 2003
Tableau # 401 - Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA
Tableau # 402 - Automobile fournie par l'employeur - 2002
Tableau # 403 - Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

- Tableau # 500 - Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2002 et taux prévus pour 2003
- Tableau # 501 - Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions - 2002
- Tableau # 502 - Taxes sur le capital au Canada - 2002
- Tableau # 503 - Taux d'impôt corporatifs américains – 2002 (U.S. Federal corporate tax rates)
- Tableau # 504 - Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises
- Tableau # 505 - Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires
- Tableau # 506 - Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives (préparée par Me Richard Chagnon, M.Fisc. et Yves Chartrand, M.Fisc.)
- Tableau # 507 - Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions
- Tableau #508A - Taux et catégories d'amortissement - 2002
- Tableau #508B - Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement - 2002
- Tableau # 509 - Check-list sur la propriété de l'assurance-vie
- Tableau # 510 - Calcul du revenu protégé en main ("Safe income on hand") aux fins du paragraphe 55(2) L.I.R.
- Tableau # 511 - Imposition des divers crédits d'impôts reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?
- Tableau # 512 - Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50% (incluant les dépenses de golf)
- Tableau # 513 - Placements admissibles et taxes sur le capital
- Tableau # 514 - Dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2002
- Tableau # 515 - Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

- Tableau # 600 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2002
- Tableau # 601 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2001
- Tableau # 602 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 2000
- Tableau # 603 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1999

- Tableau # 604 - Taux d'intérêt prescrits (impôts) - 1998
- Tableau # 605 - Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2002
- Tableau # 606 - Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)
- Tableau # 607 - Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)
- Tableau # 608 - Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt
- Tableau # 609 - Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

- Tableau # 700 - Adresses de sites Internet utiles
- Tableau # 701 - Taux hypothécaires (emprunts)
- Tableau # 702 - Grille des taux de change étranger – 1991 à 2001
- Tableau # 703 - Liste détaillée d'un grand nombre de fonds constitués en sociétés (plutôt qu'en fiducies) aux fins de l'admissibilité à la taxe sur le capital et au report d'impôt en cas de dispositions effectuées à l'intérieur de la même société de la même famille de fonds

**B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES
FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS ET MODIFICATIONS À
CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT ET À CERTAINS
VERSEMENTS GOUVERNEMENTAUX AUX**

PARTICULIERS..... B-1 à B-58

1.	Particuliers - Fédéral.....	B-1
1.1	Paliers d'imposition au fédéral - 2002.....	B-1
1.2	Paliers d'imposition prévus au fédéral - 2003.....	B-2
1.3	Rappel sur les paliers d'imposition minimums garantis pour 2004.....	B-2
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2002 et 2003.....	B-3
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2001 à 2003.....	B-5
1.4.2	Rappel sur les montants minimums garantis pour 2004 à l'égard de certains crédits personnels.....	B-6
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-6
1.6	Autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-9
2.	Particuliers - Provincial (Québec).....	B-10
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2002.....	B-10
2.2	Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2003.....	B-11
2.3	Abaissement du taux de transformation des montants reconnus aux fins des crédits d'impôt non remboursables.....	B-12
2.4	Taux de l'impôt minimum de remplacement.....	B-12
2.5	Taux de l'impôt payable par une fiducie non testamentaire.....	B-12
2.6	Taux des retenues à la source sur les paiements uniques (REÉR, FERR, allocations de retraite, etc.).....	B-12
2.7	Retour de l'indexation intégrale au provincial depuis 2002.....	B-13

2.8	Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde	B-16
2.9	Hausse du montant forfaitaire applicable au régime simplifié	B-16
2.10	Allocations familiales du Québec : les montants versés demeurent les mêmes	B-17
2.11	Assouplissements importants au régime "simplifié" à compter de 2003	B-17
2.11.1	Première modification majeure : ajouts de déductions disponibles dans le régime simplifié en 2003.....	B-18
2.11.2	Deuxième modification majeure pour 2003: c'est le concept de revenu net du régime général actuel qui s'appliquera.....	B-21
2.12	Introduction en 2003 d'un nouveau mécanisme de transfert entre conjoints de certains crédits d'impôt non remboursables...	B-24
2.12.1	Qu'est-ce qu'un "conjoint admissible" à un transfert ?	B-27
2.12.2	Ordre d'application des crédits d'impôt non remboursables	B-30
2.12.3	Modifications corrélatives à partir de 2003.....	B-30
2.12.3.1	Abolition du choix de s'imposer sur un dividende reçu par le conjoint	B-31
2.12.3.2	Impôt minimum de remplacement (IMR).....	B-31
2.12.3.3	Crédit pour TVQ.....	B-31
2.12.3.4	Crédit d'impôt pour famille monoparentale: la modification corrélative aura un impact plus bénéfique	B-32
2.12.4	Situations particulières.....	B-34
2.12.4.1	Particuliers devenus faillis au cours d'une année.....	B-34

2.12.4.2	Particuliers résidant hors du Canada pendant toute une année.....	B-35
2.12.4.3	Particuliers résidant au Canada pendant une partie d'année	B-35
2.12.4.4	Particuliers résidant au Canada qui sont assujettis à un calcul proportionnel de l'impôt à payer	B-36
2.12.5	Réduction additionnelle d'impôt de 172 millions par année en raison de ces règles.....	B-37
2.13	Autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-37
2.14	Commentaires du CQFF à l'égard du fardeau fiscal.....	B-37
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec.....	B-40
3.1	Autres modifications aux fiducies	B-42
4.	Modifications aux taux d'impôt des sociétés - Fédéral et Québec	B-42
4.1	Rappel des modifications progressives aux taux d'impôt des sociétés au fédéral.....	B-42
4.2	Aucune modification au provincial en 2002	B-44
4.2.1	Bref rappel des baisses de taxe sur le capital au Québec à compter de 2003	B-45
4.2.2	Le syndrome du "poulailler" appliqué aux sociétés québécoises.....	B-46
4.3	Comparaison Salaire – Dividende en 2002	B-47
4.4	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 200 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement ?	B-48
4.5	Seuil d'imposition nulle en 2002 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-53
5.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.....	B-54

5.1	L'Ontario	B-54
5.2	L'Alberta	B-57
5.3	La Colombie-Britannique	B-58

ANNEXE 1- Tableau démontrant les déductions et crédits
d'impôt qui seront accordés tant dans le régime
simplifié que dans le régime général à compter de 2003

ANNEXE 2 -Tableau démontrant les déductions et crédits non
remboursables du régime général qui devront
encore faire l'objet d'une renonciation en 2003 pour
les particuliers qui opteront pour le régime simplifié

**C – MISE À JOUR SUR LA DÉDUCTIBILITÉ DES
INTÉRÊTS À LA LUMIÈRE DU DOCUMENT
DE RÉFLEXION RENDU PUBLIC LE**

9 OCTOBRE 2002 PAR L'ADRC	C-1 à C-28
1. Introduction	C-1
2. Analyse des différentes positions proposées par l'ADRC	C-2
2.1 Retraçage des fonds empruntés et lien avec une utilisation admissible.....	C-3
2.2 Mise à part de l'argent	C-5
2.3 Montants payables pour services rendus	C-6
2.4 Emprunt pour acquérir des actions ordinaires	C-7
2.5 Emprunt pour acquérir des placements produisant un revenu (autres que des actions ordinaires).....	C-9
2.6 Emprunt pour qu'une société rachète ses actions et emprunt pour réduire le capital d'une société ou d'une société de personnes	C-11

2.6.1	Comment l'ADRC calcule-t-elle le montant du "capital" de la société que l'emprunt remplace dans le cadre du rachat d'actions ou de la réduction du capital ?	C-13
2.7	Emprunt par une société pour verser des dividendes.....	C-15
2.8	Billets portant intérêts émis par une société en contrepartie d'un rachat d'actions ou d'un paiement de dividendes.....	C-16
2.9	Emprunt par un contribuable pour effectuer des prêts sans intérêts à une société	C-17
2.10	Emprunt par un contribuable pour prêter sans intérêt à un actionnaire ou à un employé.....	C-19
2.11	Acquisition d'une autre société par emprunt ("leveraged buy-out")	C-20
2.12	Emprunt effectué dans le cadre d'un stratagème d'utilisation de pertes	C-21
2.13	Emprunt effectué pour honorer une garantie	C-22
2.14	Emprunt pour effectuer une contribution de capital	C-23
2.15	Intérêts dont le versement est conditionnel	C-25
2.16	Intérêts sur un prêt participatif	C-26
2.17	Créance émise à prime ou à escompte	C-27
2.18	Position provinciale inconnue mais harmonisation probable	C-28
2.19	Conclusion.....	C-28

D –	MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES FÉDÉRALES	D-1 à D-23
1.	Nouvelle déduction pour le coût des outils pour les apprentis mécaniciens "admissibles"	D-1

1.1	Principe de base.....	D-1
1.2	Fonctionnement de la nouvelle règle.....	D-2
1.3	Qu'est-ce qu'un "apprenti mécanicien admissible"?	D-4
1.4	Qu'est-ce qu'un "outil admissible" ?.....	D-4
1.5	Faisons un exemple	D-5
1.6	Autres règles entourant cette nouvelle mesure	D-7
2.	Formation des adultes et frais de scolarité	D-9
3.	Élargissement du crédit pour études en regard de certains programmes gouvernementaux	D-9
4.	Rappel sur l'assurance-emploi et le plafond de 39 000 \$: sera-t-il défoncé en 2003 ?	D-10
5.	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles pour 2002	D-11
6.	Transfert inter-génération des terres à bois sujettes à un plan d'aménagement	D-12
7.	Déductibilité à 100% des frais de repas à l'égard de certains campements de travailleurs de la construction	D-15
8.	Nouvelle déduction relative à l'énergie éolienne et actions accréditives.....	D-16
9.	Projets d'énergie renouvelable et catégorie 43.1	D-18
10.	Capital de risque, sociétés de personnes et contenu étranger	D-19
11.	Modifications aux conditions d'admissibilité au crédit pour déficience mentale ou physique suite à une décision des tribunaux...	D-20
12.	Rappel sur certains de nos commentaires et écrits relatifs aux crédits-bails et aux contrats de location	D-22

E –	MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES QUÉBÉCOISES.....	E-1 à E-88
------------	---	-------------------

1.	Primes d'assurance-médicaments : hausse à 422 \$ par année en 2002	E-1
2.	Étalement de certains paiements rétroactifs aux fins du calcul de la prime au régime d'assurance-médicaments.....	E-3
3.	Légère réduction de la cotisation des particuliers au Fonds des services de santé pour les particuliers à revenus faibles et indexation automatique à compter de 2003	E-5
4.	Assouplissements relatifs à un investissement dans la société "Capital régional et coopératif Desjardins": le particulier aura jusqu'au 28 février de l'année suivante pour acquérir les actions	E-6
5.	Octroi d'allègements fiscaux à l'égard du don de la nue-propiété d'une œuvre d'art ou d'un bien culturel	E-9
6.	Report de l'imposition des ristournes admissibles provenant de coopératives admissibles	E-13
7.	Employés participant au Régime d'investissement coopératif (RIC) et retenues à la source	E-17
8.	Assouplissement des conditions de rachat des titres admissibles au RIC	E-19
9.	Union civile : règles civiles et impacts fiscaux.....	E-20
	9.1 Impacts fiscaux de l'union civile.....	E-23
	9.1.1 Une petite différence ?	E-23
10.	Mesures visant à faciliter l'accès au crédit remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée	E-24
11.	Modifications techniques concernant les remboursements de pension alimentaire reçus après 2002 et qui avaient été déduites dans un année antérieure.....	E-29
12.	Précision de Revenu Québec à l'égard de la déduction pour droits d'auteur	E-32
13.	Projet de la loi anti-pauvreté	E-32

14. SPEQ et actions privilégiées convertibles.....	E-33
15. Rappel sur l'harmonisation avec la règle fiscale fédérale concernant les cadeaux et récompenses de 500 \$ ou moins offerts aux employés.....	E-35
16. Rappel sur les modifications législatives québécoises suite à la décision impliquant la Confédération des Caisses populaires et les indemnités de repas	E-36
17. Rappel sur les sociétés faillies et le RÉA.....	E-38
18. Assouplissements multiples concernant les pénalités et intérêts ainsi que certaines mesures administratives.....	E-39
18.1 Simplification du calcul des intérêts sur acomptes provisionnels pour les particuliers.....	E-39
18.2 Assouplissement à l'assujettissement aux intérêts additionnels dans le cas d'acomptes provisionnels insuffisants par les particuliers seulement	E-40
18.3 Bonne nouvelle ! Québec abolit une règle stupide concernant la production tardive des déclarations fiscales.....	E-42
18.4 Retrait de certaines pénalités	E-43
18.5 Mesures concernant la "saisie-arrêt" administrative et le pouvoir de vendre des biens.....	E-45
18.6 Discrétion ministérielle concernant le recouvrement des créances alimentaires.....	E-46
18.7 Nouveaux délais de cotisation de quatre ans à l'égard de certains tiers dont la responsabilité fiscale est engagée.....	E-47
19. Fiducies d'Alberta et fiducies hors-Québec.....	E-48
20. Harmonisation avec le fédéral des règles d'attribution concernant les fiducies "avec droit de retour"	E-52
21. Bonification temporaire du crédit d'impôt relatif aux ressources	E-53

22.	Précisions relativement au congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées	E-54
23.	Modifications à certains aspects du crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium, du crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources et du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.....	E-57
23.1	Assouplissement de la notion d' "employé admissible" et ce, pour ces trois crédits.....	E-57
23.2	Abolition de la règle relative aux entreprises de services et ce, pour ces trois crédits	E-59
23.3	Précisions sur l'admissibilité de certaines activités aux fins de ces trois crédits.....	E-59
23.4	Ajustement relatif au certificat d'admissibilité	E-60
23.5	Portée territoriale étendue pour certaines activités à l'égard du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec	E-62
23.6	Deux élargissements et un resserrement de la notion d'entreprise agréée aux fins du crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources.....	E-63
24.	Assouplissement de la notion de "sociétés associées" aux fins de certains crédits d'impôt remboursables.....	E-67
25.	Simplification des règles relatives à la réduction des acomptes provisionnels par les crédits d'impôt remboursables : pour mettre fin au bordel...!	E-69
25.1	Nouvelles règles pour les crédits d'impôt remboursables qui <u>ne</u> sont <u>pas</u> basés sur l'accroissement de la masse salariale.....	E-71
25.2	Nouvelles règles pour les crédits d'impôt remboursables qui sont basés sur l'accroissement de la masse salariale	E-72

26. Précision de Revenu Québec sur la diminution du nombre de versements exigibles des "petits employeurs" au titre des retenues à la source et cotisations d'employeur	E-75
27. La CVMQ autorise les sociétés de capital de démarrage	E-76
28. Assouplissements majeurs aux règles sur la vente d'entreprise prévues au Code civil du Québec	E-78
29. Bref rappel sur les baisses "à venir" de la taxe sur le capital au Québec	E-79
30. Rappel sur l'amélioration de l'aide à l'industrie du taxi et assouplissement à l'égard d'une des mesures annoncées en juin 2001	E-80
31. Rappel sur les assouplissements aux droits de mutations immobilières et nouvel assouplissement pour les structures corporatives complexes	E-83
31.1 Rappel sur les fiducies et pour les organismes de bienfaisance	E-83
31.2 Nouvel assouplissement pour les structures corporatives complexes	E-83
32. Modifications aux mesures fiscales concernant l'industrie de la culture	E-86
33. Ajustements à certaines mesures fiscales concernant le secteur financier.....	E-88

F – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS :

LE SUIVI SUITE À NOTRE VOLUMINEUX

CHAPITRE DE L'AN DERNIER..... F-1 à F-19

1. Introduction	F-1
2. La réglementation des divers ordres professionnels.....	F-5
2.1 Contenu de la réglementation.....	F-6
2.1.1 Multidisciplinarité reconnue	F-7

2.1.2	Droits de vote et nomination des administrateurs	F-9
2.1.3	Fractionnement du revenu avec des membres de la famille (ou avec des non-professionnels)	F-11
2.1.4	Autres modalités	F-12
3.	Quelques commentaires fiscaux en sus des nombreuses règles analysées l'an dernier	F-12
3.1	Congé fiscal de 5 ans : une interprétation technique de Revenu Québec relativement aux médecins	F-12
3.2	Moment choisi pour l'incorporation : renversement de la réserve de 10 ans et "revenu gagné" aux fins du REÉR.....	F-14
3.3	Transfert des actifs à la société	F-15
3.4	Transfert de l'achalandage : vaut-il la peine de déclencher volontairement un profit imposable dans certains cas ?	F-16

ANNEXE 1 : Projet de règlement sur l'exercice en société
 pour les comptables agréés du Québec

G.	SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES VISANT LES PLACEMENTS ET LES VÉHICULES DE RETRAITE ET ANALYSE DU RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)	G-1 à G-38
1.	Introduction	G-1
2.	Insaisissabilité des REÉR : où en sommes-nous rendus suite à la décision Thibault ?	G-2
3.	Stratégies et informations sur les pertes en capital : la suite de l'an dernier... ..	G-5
3.1	Comment transférer aisément des pertes en capital <u>latentes</u> à son conjoint ?	G-6

3.2	Détention de titres boursiers et décès : n'oubliez pas le choix du paragraphe 164(6) L.I.R. pour la succession.....	G-8
3.3	Choix spécial à l'égard de la vente de quotas de lait et autres contingents en vue d'utiliser ses pertes en capital.....	G-8
3.4	Réalisation de pertes en capital à la Bourse et cristallisation d'actions d'une PME dans la même année : attention... ..	G-10
3.5	Pertes en capital et notion de biens identiques relativement aux produits indiciels.....	G-11
3.6	Bombardier A et B : modifications au paragraphe 7 du Bulletin d'interprétation IT-387R2 suite à notre demande d'interprétation technique	G-12
3.7	Est-il possible d'utiliser ses pertes en capital à la Bourse pour sortir plus d'argent sans impôt de sa société ?.....	G-13
4.	REÉR, FERR, RPA et RPDB : un problème de non-concordance Canada-États-Unis pourrait être réglé par un nouveau choix	G-15
5.	Droits successoraux américains et actions de sociétés publiques américaines	G-16
6.	Interprétations techniques de l'ADRC... en bref	G-16
6.1	Non-imposition des intérêts calculés sur la période précédent un règlement ou une décision d'un tribunal à l'égard d'une allocation de retraite	G-17
6.2	Représentant syndical et nombre d'années de service aux fins du transfert d'une allocation de retraite	G-18
6.3	Fonds distincts d'un REÉR et valeur garantie au décès.....	G-18
7.	CDC, assurance-vie et hypothèque mobilière : une excellente nouvelle.....	G-19
8.	Incorporation des conseillers en placements et la décision Wallsten : c'est non, dit l'ADRC.....	G-19

9.	Le régime de retraite individuel (RRI) : les avantages et les inconvénients... en questions et réponses.....	G-19
9.1	Qu'est-ce qu'un RRI ?	G-20
9.2	Pourquoi semble-t-il y avoir renaissance de l'intérêt pour ce type de régime ?	G-21
9.3	Quels sont les principaux avantages du RRI ?.....	G-22
9.4	Quels sont les principaux inconvénients du RRI ?.....	G-25
9.5	Est-il possible de racheter des services passés ?	G-26
9.6	Est-il possible, avec l'aide de chiffres, de comparer la situation entre un RRI et un REÉR ordinaire ?	G-30
9.7	Qui sont les "meilleurs" candidats pour le RRI ?	G-33
9.8	Quels sont les effets sur le REÉR individuel ?.....	G-33
9.9	La société peut-elle effectuer 100 % des cotisations au RRI et ces cotisations sont-elles déductibles pour la société ?	G-34
9.10	Les fonds dans le régime sont-ils immobilisés à jamais ?	G-35
9.11	Les fonds accumulés dans le régime sont-ils insaisissables ? ..	G-35
9.12	Peut-on mettre fin au régime en tout temps ?	G-36
9.13	Qu'arrive-t-il si le régime réalise un surplus actuariel ou un déficit actuariel ?	G-36
9.14	Quels sont les frais rattachés à un tel régime ?.....	G-37

ANNEXE 1 - Formulaires T1007 (pour les personnes rattachées seulement) et T244 (à produire annuellement dans ce cas) exigés par l'ADRC (Revenu Canada) à l'égard d'un RRI

H –	SAVIEZ-VOUS QUE... ?	H-1 à H-12
1.	Les informateurs du fisc... au moins 27 000 dénonciateurs par année !.....	H-1

2.	Renversement de la réserve de 10 ans et "revenu gagné" aux fins du REÉR.....	H-2
3.	Sociétés dissoutes, remboursements d'impôt à recevoir et le Curateur public : suite et fin.....	H-4
4.	Transfert de biens entre personnes ayant un lien de dépendance : attention aux dettes fiscales inconnues!.....	H-6
5.	Patrimoine familial : les éléments suivants font-ils partie du calcul ou non?.....	H-7
6.	CTI, RTI et les dépenses de repas et divertissements.....	H-8
7.	Dons de bienfaisance par le biais de titres boursiers par une société privée et le CDC	H-10
8.	REÉÉ et pertes à la bourse.....	H-11
9.	Assurance contre les maladies graves : 41 638 nouvelles polices en 2001	H-12

I – LA RS & DE ET L'ÉCONOMIE DU SAVOIR I-1 à I-25

1.	La RS & DE et le fédéral.....	I-1
1.1	Producteurs agricoles et crédits d'impôt à l'investissement dans le cadre du programme de RS & DE	I-1
1.2	Liste des entités "agrées" aux fins de la RS & DE.....	I-2
1.3	Table-ronde avec les représentants de l'ADRC en matière de RS & DE	I-4
1.4	Lignes directrices spécifiques du secteur – Document d'orientation sur les produits chimiques.....	I-4
1.5	Désignation d'un nouveau centre de recherche admissible par le ministère des Finances du Québec	I-5
2.	L'économie du savoir et les mesures fiscales québécoises.....	I-5
2.1	Création des Carrefours de l'innovation et nouveaux incitatifs fiscaux	I-7

2.2	Ajustement à l'aide fiscale relative à la Cité du commerce électronique	I-12
2.3	Modifications fiscales relatives aux activités d'affaires électroniques réalisées dans certains sites désignés.....	I-12
2.4	Augmentation de la superficie disponible de certains sites désignés pour les CNE et pour le CDTI de Sherbrooke.....	I-14
2.5	Reconnaissance d'un nouveau centre de veille concurrentielle pour le secteur du meuble de la Mauricie aux fins du crédit remboursable pour services d'adaptation technologique.....	I-15
2.6	Précision sur le crédit remboursable pour la production de titres multimédias	I-16
2.7	Mesures concernant le secteur des biotechnologies.....	I-17
2.7.1	Désignation de nouveaux sites dédiés à la réalisation d'activités dans le secteur des biotechnologies	I-17
2.7.2	Désignation d'installations spécialisées aux fins de la location ponctuelle d'installations spécialisées.....	I-18
2.7.3	Élargissement du crédit d'impôt remboursable pour la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain	I-20
2.7.4	Nouvelles mesures fiscales relatives aux nutraceutiques et aux aliments fonctionnels	I-24

J – LE COURRIER DU LECTEUR J-1 à J-20

Q.1	Taux d'intérêt prescrit : lequel S.V.P. ?	J-1
Q.2	Revenus tirés de l'exploitation d'un guichet automatique : revenus actifs ou revenus de biens	J-5
Q.3	Stratégies de CRI-FRV-REÉR-CRI dans la même année : y a-t-il abus des règles fiscales ?.....	J-6
Q.4	Oeuvres d'art et amortissement fiscal pour une entreprise	J-9

Q.5	Imposition des crédits d'impôt reçus et le sens de "reçus"	J-11
Q.6	Vente d'une ancienne terre agricole réacquise par les enfants mais ayant fait l'objet d'une expropriation antérieure : admissibilité à l'exonération de 500 000 \$	J-15
Q.7	Frais payés d'avance et taxe sur le capital : montants versés à la SAAQ et à la CSST.....	J-19

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS.....K-1 À K-24

1.	Assouplissements de l'ADRC concernant la possibilité de produire un choix tardif en vertu de l'article 216 L.I.R. pour les revenus de loyers.....	K-1
1.1	Principes applicables relativement à un revenu de loyer payé à un non-résident.....	K-1
1.2	Qu'est-ce qui a changé ?	K-2
2.	Les cartes de crédit "offshore" : le fisc américain élargit substantiellement son enquête	K-4
3.	Bulletins, circulaires et autres informations révisés par l'ADRC sur les non-résidents	K-7
4.	Modifications au bulletin d'interprétation IT-221 portant sur la détermination du statut de résident d'un particulier	K-8
5.	Deux interprétations techniques concernant les options d'achat d'actions d'une société étrangère	K-11
6.	Anciens résidents de retour au Canada : cela peut coûter très cher dans certains cas... ..	K-16
7.	<u>Certains</u> versements effectués à un non-résident par un utilisateur de logiciel informatique ne seront plus considérés comme une redevance aux fins des conventions fiscales	K-18

8. Demande de dérogation à la retenue d'impôt de 15 % par un non-résident pour des services rendus au Canada : le formulaire est rendu public..... K-19
9. Pénalités québécoises en matière de "prix de transfert" : ajustement rétroactif pour éviter une surpondération..... K-20
10. Rappel sur le nouveau choix tardif pour les "spin-off" étrangers..... K-21
11. Rappel sur le report des propositions législatives sur les entités de placement étrangères et dépôt d'une version révisée K-23

L – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ADRC L-1 à L-19

1. CDC et assurance-vie : le problème "québécois" est enfin réglé... .. L-1
2. Options d'achat d'actions : avantages imposables et pertes en capital... Il n'y en aura pas de bonnes nouvelles, semble-t-il... .. L-3
3. Fonds communs constitués en société vs fonds communs constitués en fiducie : vers une harmonisation des règles fiscales... L-5
4. Déductibilité des honoraires professionnels relatifs à une convention d'actionnaires..... L-7
5. Compte de dividendes en capital (CDC) et l'achalandage : un rappel très important, un allègement administratif dans certains cas et quelques réflexions sur le sujet... .. L-10
6. Intérêts et taxes sur terrains : l'ADRC renverse sa position sur certains terrains loués ou utilisés dans une entreprise L-12
7. Commissions "transférées" à une société par certains intervenants financiers... C'est non, non et non dit l'ADRC..... L-14
8. Traitement fiscal des sommes reçues pour accepter d'être assujéti à une clause de non-concurrence..... L-16
9. Certificats-cadeaux quasi-monnayables : pas de cadeaux du fisc fédéral... .. L-18

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBEC M-1 à M-20

1. Famille éclatée et les enfants à charge au Québec : de la fiscalité "éclatée" mais les bonnes nouvelles sont confirmées... M-1
2. Matériel informatique et amortissement accéléré : pas nécessairement de bonnes nouvelles mais au moins, on comprend un peu plus..... M-6
3. Revenu protégé ("safe income") au Québec : oui à une désignation différente du fédéral... et oui à la planification fiscale!..... M-8
4. Taxe sur le capital et les concessionnaires-automobiles suite à la décision Autobus Thomas : l'incertitude se prolonge... M-12
5. Propositions concordataires et fin d'année d'imposition..... M-15
6. Pas de congé fiscal de 5 ans au Québec pour les situations d'impartition..... M-16
7. Devenir non-résidents et les actions de sociétés privées données en garantie au fisc..... M-17
8. Ordinateurs utilisés en RS&DE : oui, la dépense peut être réclamée de façon différente du fédéral si le contribuable le désire ... M-19

N – JURISPRUDENCE RÉCENTE N-1 à N-29

1. La notion d'espoir raisonnable de profit (ERP) et les décisions Stewart, Cour suprême du Canada, (2002) DTC 6969 et Walls, Cour suprême du Canada, (2002) DTC 6960 N-1
2. La décision Gifford et les déductions relatives à un montant versé par un "transfert" des clients à un autre conseiller en valeurs mobilières : la suite !, Cour d'appel fédérale, dossier A-191-01, 12 août 2002 N-6
3. L'importance de "l'intention des parties" dans la détermination du statut de travailleur autonome et la décision Wolf, Cour d'appel fédérale, (2002) DTC 6853..... N-11

4.	Les actions émises pour services rendus et la décision Lecours, Cour d'appel fédérale, (2002) DTC 6784, le 10 janvier 2002	N-13
5.	DAS insuffisantes sur des bonis aux actionnaires-dirigeants et la décision Construction & Rénovation M. Dubeau Inc., Cour fédérale, (2001) DTC 5652.....	N-14
6.	L'accessibilité aux preuves de déplacements à l'étranger par l'ADRC (Revenu Canada) et la décision Smith, Cour suprême du Canada, 2001 CSC 88	N-17
7.	Les intérêts sur remboursements d'impôt reçus par une société peuvent clairement constituer du revenu d'entreprise et la décision Irving Oil Ltd, Cour d'appel fédérale, (2002) DTC 6716	N-18
8.	Les "contre-lettres" sont-elles opposables à Revenu Québec ? Les décisions Richelieu, Cour du Québec (500-02-080842-995 et 500-02-080843-993) et Haeck, Cour du Québec (500-02-087517-004)	N-20
9.	Déductibilité des bonis versés à des enfants mineurs et la décision Mépalex, Cour canadienne de l'impôt, (2002) DTC 1389	N-23
10.	La règle générale anti-évitement (RGAÉ) et la décision OSFC Holdings Ltd, Cour d'appel fédérale, (2001) DTC 5471	N-25
O –	ADMINISTRATION FISCALE.....	O-1 à O-27
1.	AU FÉDÉRAL.....	O-1
1.1	Déclarations fiscales produites hâtivement en raison du décès ou de la faillite du particulier	O-1
1.2	Transmission par Internet des déclarations des sociétés à l'ADRC	O-1
1.3	Conseils de l'ADRC pour accélérer le traitement des déclarations de sociétés.....	O-3
1.4	Interprétations techniques de l'ADRC sur leur site web : l'appui du CQFF à ce projet de l'ADRC est incontestable	O-4

1.5	Déménagement du bureau des services fiscaux de la Montérégie ainsi que de celui de Laval mais ce dernier... à côté des concessionnaires Porsche, Audi et BMW	O-6
1.6	L'ADRC permet désormais un changement d'adresse directement par Internet pour les particuliers	O-7
1.7	Guichet unique pour les entreprises du Nouveau-Brunswick	O-7
1.8	Publication par l'ADRC des bulletins #11, #12 et #13 pour les organismes de bienfaisance enregistrés : statistiques, évaluation de dons de titres boursiers, etc.	O-9
1.8.1	Statistiques sur les organismes de bienfaisance	O-9
1.8.2	Évaluation des dons de titres de sociétés ouvertes.....	O-10
1.8.3	Vérification des organismes de bienfaisance.....	O-14
1.9	Bulletins et circulaires révisés, nouvelles brochures, etc.....	O-14
1.9.1	Bulletins d'interprétation	O-15
1.9.2	Circulaires d'information	O-16
1.9.3	Guides et brochures	O-18
2.	AU PROVINCIAL	O-21
2.1	Cotisations à l'assurance-médicaments : la chasse aux 125 000 contrevenants est ouverte	O-21
2.2	Publications sur son site Internet : à quand les bulletins d'interprétation et les interprétations techniques par Revenu Québec? Pas pour demain, semble-t-il... ..	O-22
2.3	Visites d'entreprises par Revenu Québec	O-23
2.4	Bulletins d'interprétation révisés, nouvelles brochures, etc.	O-24
2.4.1	Bulletins d'interprétations révisés	O-24
2.4.2	Brochures nouvelles ou révisées.....	O-25
2.5	Modifications de la "Déclaration aux fins de retenue à la source"	O-26

2.6	Revenu Québec veut imposer la taxe sur le capital sur les prêts en vertu du programme immigrant-investisseur	O-27
-----	---	------